



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 29 avril 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

Monsieur Frédéric ANTOINE
19 rue Saint Jacques
57570 CATTENOM - SENTZICH

Lettre recommandée avec accusé de réception n° *1A 201 272 09650*

OBJET : Dossier de déclaration concernant l'installation de deux ponts sur le Dollbach sur la commune de Basse-Rentgen

N°GUN-2024-00010

Accord immédiat

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\Travaux sur cours d'eau\BASSE-RENTGEN\2024-M. Antoine

P.J. : 3

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ installation de deux ponts sur le Dollbach

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier : 24 avril 2024
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : GUN-2024-00010

Après examen de votre dossier de déclaration, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**. Je vous prie de trouver ci-joint le «récépissé de déclaration» clôturant son instruction administrative. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé.**

Vous trouverez ci-joint, les arrêtés de prescriptions générales relatifs aux rubriques 3.1.2.0 et 3.1.3.0 à respecter, notamment l'enfoncement de la buse sur au moins 30 cm.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Basse-Rentgen pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline Dellinger

Copie : Mairie de Basse-Rentgen